

PLD- Action 4-Cohabitation entre les usagers non motorisés
et avec les autres usagers
PLD-CCBS Cohabitation modes de déplacement p. 65 à 67

Ce type d'action a pour ambition d'éviter les conflits d'usage en les prévenant grâce à des aménagements de voirie. L'ambition est louable mais on relève un certain nombre d'impossibilités pratiques de la concrétiser ou de contradictions dans les mesures proposées.

Page 65- zone 30 : c'est bien si les zones sont strictement délimitées et qu'elle sont correctement annoncées. Cela a été le cas avenue Sarrail (radar dit pédagogique), cela ne l'est plus.

La signalisation doit être complétée par un aménagement de voirie. Le code de la route ne précise pas lequel. A notre avis, il doit attirer l'attention sans équivoque possible. Nous pensons que s'il y a harmonisation des pratiques au niveau de la CCBS, le maire doit garder son autonomie de décision ; on doit notamment éviter des équipements trop complexes et inutiles pour réduire la vitesse. Le type de ralentisseur doit être adapté au lieu.

Page 66- les coussins berlinois sont conseillés comme ralentisseurs en cas de passages de bus alors que, p. 58, parmi les obstacles à l'amélioration de la vitesse commerciale des bus sont cités les ralentisseurs (et les coussins berlinois).

Préconisation étonnante dans les zones 30 : ne pas réaliser de pistes ou de bandes cyclables *pour que les cyclistes puissent circuler sur la chaussée*. Depuis que le contresens cyclable est indiqué avenue Sarrail, les cyclistes circulent sur la chaussée et sur les trottoirs.

On recherche un sentiment de sécurité . Pour le piéton, ce sentiment dépend de la claire définition des zones : sur le trottoir, il est chez lui et doit le rester.

Page 66- fin de page –une préconisation étonnante : supprimer les feux et les remplacer par des giratoires. En ville (à Chatou du moins) c'est absurde :

1-on n'a pas la place ; il faut rogner les trottoirs ou abattre des maisons ou des immeubles ;

2-cela coûte beaucoup plus cher qu'un feu tricolore et en cas d'embouteillage, il n'y a pas de solution.

Ne serions-nous pas en présence d'un copié-collé d'un autre document ???

Page 67-dans la zone de rencontre (vitesse limite 20) les piétons sont prioritaires mais il ne faut pas laisser les cyclistes circuler sur les trottoirs au ras des magasins (place Berteaux) et sur le terre plein dallé entre les bancs, ou alors vélo à la main.

Page 67-Résultat attendu étrange : *Considérer la voie comme un lieu de vie*
Si on supprime toute contrainte des plus forts (cyclistes, patineurs , trottineurs...) vis à vis des plus faibles (enfants jeunes, porteurs de handicaps,